



Début de saison administrative



Droit d'accès GestHand

Mot de passe perdu : contacter la Ligue

Plus d'accès à Geshand : les droits d'accès n'ont pas été prolongés ou ont été supprimés. Pour l'accès « Administrateur club », contacter la ligue. Pour l'accès utilisateur, contacter son club*voir mémo fiche compte administrateur



"Une association doit déclarer en préfecture les changements survenus dans son administration. Il peut s'agir d'un changement de dirigeants, d'adresse de son siège social, du nombre d'établissements, ...".

Renseignements :

Administratif

6300000@ffhandball.net

Tél : 07 88 20 38 31

Communication : Laetitia FIORI

6300000.lfiori@ffhandball.net

GestHand

Sur la page accueil de Gesthand – avant de saisir les identifiant et mot de passe – sont accessibles :
- une aide pour bien démarrer la saison administrative : licences, mutations, paiement en ligne, certificat médical, attestation honorabilité, salles, assurance, Documents actualisés à chaque nouvelle saison avec toutes les modifications et évolutions de Gesthand.
- un tuto pour la prise de licence en ligne.

Affiliation et Ré-affiliation

L'affiliation est faite lors de la création d'un club.

La ré-affiliation est reconduite tacitement au 1er juin de la nouvelle saison. Le club n'a aucune démarche à faire.

L'attestation d'affiliation est accessible sur Gesthand : Administratif → Mon club → Onglet affiliation.

La fiche détail de vos licenciés de la saison passée est envoyée sur la boîte mail du club fin août début septembre par la Ligue – pour joindre éventuellement aux demandes de subventions de certains organismes.

Début de saison, pensez à ...

Au niveau de Gesthand

- Saisir les noms des membres du Bureau Directeur: Président, Secrétaire et Trésorier.
Administratif → Mon club → Onglet organe.

La FFHB supprimera à chaque changement de saison administrative les noms rentrés précédemment dans Organe du club.

- Rentrer les tarifs correspondant à la part club.
Administratif → Mon club → Onglet tarif

La part club est la différence entre le montant total demandé au licencié et les parts FFHB, Ligue et Comité. Le détail des parts s'affichera sur la licence reçue par le licencié après qualification.

- Cocher les types de pratiques et le ou les modes de paiement du club Administratif → Mon club → Onglet Informations

- S'acquitter des montants facturés par la FFHB, La Ligue et le Comité pour la saison passée.

Vérifier club en règle ou club en dette - Administratif → Mon club → Onglet informations bloc administratif (sous le RIB). A défaut la validation ou la qualification des licences seront bloquées.

Au niveau administratif

- Pour les dirigeants nouvellement élus : faire la déclaration de modification auprès de votre préfecture (site "Service-public.fr": déclaration en ligne ou CERFA).

"Une association doit déclarer en préfecture les changements survenus dans son administration. Il peut s'agir d'un changement de dirigeants, d'adresse de son siège social, du nombre d'établissements, ...".

- Mettre à jour les informations de votre club sur dans votre compte Asso pour vos demandes de subventions.

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Tous les détails sur les documents à téléverser sur votre compte Asso (cliquez sur le lien ou scannez le QF

